

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	8
Votants	11
Absents	3
Exprimés	11

Date de convocation :
Le 25/03/2025

Date d'affichage :
Le 25/03/2025

OBJET

**Délibération acceptation
contrat de prestation de
services analyse prêt
Dexia**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 15/04/2025
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 15/04/2025

Délibération N°2025-02-13

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien 1^{er} adjoint, Madame Cristol Céline 2^{ème} adjointe, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, Mme Giordano Sandrine Mr Monteillet Hugues Mme Roques Fanny.

Absents excusés : M. Cocallemen Eric (procuration à Mme Giordano), Mme Odicino Sabrina (procuration à Mme Cristol Céline), M. Petraud Maxime (procuration à M Heran).

Madame CRISTOL Céline a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a un prêt en cours avec Dexia De 152 449.02€ pendant 35 ans à un taux à 5.55% jusqu'en 2037.

Dexia propose un remboursement anticipé du prêt de 85 650.99€ et la suppression du montant de l'indemnité de remboursement anticipé de 14 387.68€.

La société COMBO Finance a contacté la mairie afin de nous proposer ses services d'analyse financière afin d'optimiser les financements de ce prêt.

Elle nous propose un contrat de prestation de services pour une durée de 12 mois reconductible tacitement avec un maximum de 3 reconductions. En contrepartie de la réalisation de cette mission la commune versera une rémunération qui sera assise sur la seule diminution des charges financières lors de la mise en place d'une opération proposée par le Prestataire et acceptée par le Client, de financement, refinancement, remboursement, négociation, renégociation, désensibilisation ou reprofilage ; cette rémunération représentera la moitié de l'économie financière réalisée par le Client les seules deux premières années à partir de l'opération.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal
A 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

Décide :

- **D'engager le prestataire COMBO finance à étudier des solutions d'optimisation financière pour la commune.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

La secrétaire de séance
Céline CRISTOL



Accusé de réception en préfecture
012-211202825-20250407-202502_13 DE
Reçu le 15/04/2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.